



5, boulevard Clémenceau
18000 Bourges

Tél: 02.48.65.36.25
Port : 06.87.26.05.35
Fax: 02.48.65.50.27

E-mail: cgt.ul.bourges@wanadoo.fr

Blog: <http://www.ul-cgt-bourges.com>

LE SYNDICALISME À LA CGT... ÇA FAIT PROGRESSER !

- *En matière d'égalité professionnelle.*
- *En matière d'emploi.*
- *En matière de retraite et de pénibilité au travail.*
- *Et pour les jeunes.*

Explosion des profits et des bonus pour les uns, explosion de la pauvreté et des privations pour les autres. Pour la CGT la pauvreté est la résultante des stratégies patronales visant à ériger la précarité en norme sociale. Les difficultés touchent plus particulièrement les femmes sachant qu'elles sont les 1ères victimes du chômage avec les jeunes.

EGALITE PROFESSIONNELLE HOMMES-FEMMES : ELLE COMMENCE PAR LA SOLIDARITE

En matière d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, ce n'est pas de textes de lois, d'accords collectifs que nous manquons, mais de volonté réelle de les faire appliquer.

De 1983 à 2006, il y a eu pas moins de 4 lois, un accord (signé par la CGT), une charte de l'égalité et un label égalité. L'Organisation Internationale du Travail prévoit aussi depuis 1950 : *Egalité de salaire pour un travail de valeur égale.*

Pourtant le constat a été renouvelé d'une situation intolérable : des écarts de rémunérations de 27 % en défaveur des femmes, de moindres déroulements de carrière, une précarité qui s'accroît sans limite dans les secteurs féminisés

Suffisamment de lois et de textes existent aujourd'hui pour transformer cette situation. Il faut désormais faire appliquer les lois et les accords collectifs avec rigueur pour progresser correctement.

C'est pourquoi la CGT réclame la mise en œuvre sans délai, de l'engagement pris en 2007 par le ministre du Travail, d'appliquer dès 2010 des sanctions financières à toutes les entreprises qui n'auraient pas eu de négociations « égalité » en 2009.

Elle insiste aussi pour revoir la globalité de la politique gouvernementale à l'aune de la préoccupation « égalité » : la logique du « travailler plus pour gagner plus », le travail du dimanche, l'individualisation des rémunérations, l'affaiblissement des droits collectifs, la réforme des MDA sont autant de mesures qui aggravent les inégalités au lieu de les résorber. Le gouvernement doit aussi balayer devant sa propre porte.

EMPLOI !!!

En matière d'emploi, il ne peut y avoir une économie durable et efficace sans un socle **industriel fort**.

Le 22 octobre dernier, les salariés du secteur industriel, à l'initiative de la CGT, se sont mobilisés en nombre (30 000 manifestants à Paris) pour revendiquer le développement industriel et l'emploi.

Ce 22 octobre 2009 est un levier pour donner confiance dans les actions collectives. Ne laissons pas l'avenir de l'industrie dans les mains du monde des affaires !

RETRAITES ET PENIBILITE AU TRAVAIL !!

En matière de retraite et de pénibilité au travail, la CGT exige la reprise de négociations sur la prise en compte de la pénibilité du travail dans l'âge du départ en retraite.

Sans mobilisation du plus grand nombre de salariés ; QUEL AVENIR POUR NOS RETRAITES ?

PARTIR PLUS TOT C'EST BON POUR LA SANTE !

Mais quand on est jeune aujourd'hui, on rentre de plus en plus tard sur le marché du travail...

Le droit au travail et à l'accès à l'emploi de qualité est pour la CGT une des conditions essentielles pour permettre à chacune et chacun de VIVRE DIGNEMENT ET DE GARANTIR LE VIVRE ENSEMBLE POUR TOUS !

Pour la CGT, la jeunesse c'est l'avenir de notre société.

Ce qu'il leur faut, c'est plus d'éducation, plus de formation et plus d'emploi.

C'EST UN PACTE DE CONFIANCE POUR LE FUTUR !

JUSTICE

Par jugements du 15 octobre 2009, le Conseil de Prud'hommes de Bourges, section Activités Diverses, a condamné la SAS EMB (Electronique Mécanique de Bourges), entreprise spécialisée en prestations d'études et de fabrications électroniques et mécaniques, à indemniser trois anciens salariés, pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Fin 2005, cette société avait délocalisé son entreprise, de Bourges sur Salbris, bien qu'aillant bénéficié d'aides publiques dans le cadre du dispositif des zones franches. La majorité des salariés ayant refusé étaient alors licenciés. Deux salariés saisissaient alors, avec l'UL CGT, le conseil de Prud'hommes pour contester leurs licenciements.

En février 2008, la Cour d'Appel de Bourges condamnait la SAS EMB pour licenciements sans cause réelle et sérieuse... Quatre autres salariés, saisissaient alors le Conseil de Prud'hommes, pour faire reconnaître leurs droits.

Le Conseil de Prud'hommes de Bourges vient donc de donner raison à trois de ces salariés. La Cour d'appel de Bourges statuera sur le dossier du quatrième salarié, le 10 janvier prochain.

Le 19/10/2009 : déclenchement d'une grève à la Poste de Bourges à l'initiative de plusieurs Organisations Syndicales dont la CGT qui va durer 12 jours et mobiliser environ 75 % du personnel. Les principales revendications sont : l'emploi (- 6,43), les heures supplémentaires non rémunérées, les conditions de travail dégradées et le retrait des sanctions données (notamment sur la co secrétaire de la section CGT). A l'aube du 12^{ème} jour, la Direction propose un protocole d'accord : 3 emplois sur 6,43 sont préservés, 11 jours de grève retirés au lieu de 12 et étalés sur 4 mois, 2 jours de repos compensateurs, des repos de cycle invariables, etc.... Le protocole a été voté avec 22 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions.

AVEC NOUS VOUS POUVEZ GAGNER...

Le 19 novembre 2009

✂

Bulletin d'adhésion à la CGT



NOM..... Prénom.....

Age.....

Profession..... Entreprise.....

Adresse.....